

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 14 janvier 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M. Emmanuel Tani-Moore, Greffier substitut  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé  
M. Richard Guay, conseiller associé  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 0029**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 janvier 2015, en y retirant les articles 12.001, 20.002 et 40.024.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 0030**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE15 0031**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE15 0032**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE15 0033**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE15 0034**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 15 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE15 0035**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.007

---

**CE15 0036**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 19 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.008

---

**CE15 0037**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 19 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.009

---

**CE15 0038**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une conduite d'eau de 1 200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24<sup>e</sup> Avenue et la rue Champ-d'Eau et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1140543003

---

**CE15 0039**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés pour le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, 2963-9556 Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13500 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1145281007

---

**CE15 0040**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois à compter de la mise en service complète et conforme, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Québec Linge co., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13502 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1145281009

---

#### **CE15 0041**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'acquisition de pantalons de travail régulier et Cargo;
- 2 - d'accorder à Opale International Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13923 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146133002

---

#### **CE15 0042**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de compteurs d'eau et d'accessoires, pour une période de 24 mois, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13750;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Réal Huot inc.	Groupe 1 - Compteurs 5/8 po à 1 po.	588 314,55 \$
Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	Groupe 2 - Compteurs 1 1/2 po et 2 po.	690 261,61 \$
Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	Groupe 3 - Accessoires	650 800,93 \$

- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1140184003

---

**CE15 0043**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à proximité de Shanghai (en Chine) pour une somme maximale de 99 000 \$ conformément à la soumission du sous-traitant chinois en date du 4 décembre 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1143815004

---

**CE15 0044**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de matériel horticole pour la mise en motte des arbres de la Pépinière municipale;
- 2 - d'accorder à Timm Enterprises Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14077 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1144347002

---

**CE15 0045**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec Groupe Trium inc., pour une période de douze mois (12) mois, pour la fourniture de chandails de différents modèles, pour le Service de police de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 12-11812 (CE13 0345) ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1146135006

---

**CE15 0046**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'accorder au seul soumissionnaire, Remorquage Météor inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une période de quatre ans avec deux options de renouvellement d'un an chacune, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13871 et aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1146621002

---

**CE15 0047**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et à trois usines d'eau potable, pour une durée de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 540 098,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1815-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1143334033

---

**CE15 0048**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 012 996,73 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et des conduites d'eau secondaires, dans la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, la reconstruction des conduites d'eau secondaires dans la rue Peel entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke et la réfection de la chaussée, de trottoirs et travaux d'éclairage dans la rue Peel, entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à 9045-6823-Québec Inc. F.A.S.R.S Les Paysagistes Damiano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 481 996,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 215001 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1144822056

---

**CE15 0049**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 576 889,83 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux, la réfection de la chaussée et la mise aux normes des feux de circulation dans divers endroits de la Ville de Montréal, pour le développement des pistes cyclables, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 432 586,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258209 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1144822057

---

**CE15 0050**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 443 514,69 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 405 353,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214709 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.014 1141009011

---

**CE15 0051**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École polytechnique de Montréal par lequel la Chaire de recherche sur l'évaluation et la mise en œuvre de la durabilité s'engage à fournir à la Ville les produits décrits dans les termes de références du document de proposition pour un second mandat 2015-2020, joint au dossier décisionnel, pour une somme maximale de 125 000 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1146087001

---

**CE15 0052**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Chantier d'économie sociale s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les travaux préalables à la tenue du *Global Social Economy Forum 2016* à Montréal, pour une somme maximale de 125 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 9 décembre 2014 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1145008003

---

**CE15 0053**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 496 278,36 \$, taxes incluses, pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 5 ainsi que le bâtiment administratif Royalmount, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Dessau inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 438 641,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13922 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1146342003

---

**CE15 0054**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay, S.E.N.C. | TRAME-VERTE, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation d'un plan de plantation pour quatre (4) arrondissements dans le cadre du Plan d'action canopée, pour une somme maximale de 99 240,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13992 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1146620015

---

**CE15 0055**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 522 146,67 \$, taxes incluses, pour divers travaux au quartier général du SIM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés Architectes, CBA Experts-Conseils inc. et NCK inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 454 040,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13921 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1146342005

---

**CE15 0056**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 151 659,71 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux, dans le cadre de la réfection et la mise à niveau de différentes composantes du bâtiment du Quartier général de la police, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 959 716,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13771 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1145015001

---

**CE15 0057**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Les consultants S.M. Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec divers lots de travaux débutant en 2015 et se terminant à l'automne 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, pour une somme maximale de 5 221 750, 67 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13985 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1141009012

---

**CE15 0058**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival Montréal en Lumière » du 4 février au 6 mars 2015, incluant les périodes de montage et de démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - pôle Place des Arts, quadrilatère délimité par l'avenue du Président-Kennedy, le boulevard René-Lévesque, la rue De Bleury et la rue Saint-Urbain conformément au protocole d'entente;

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'approuver un protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et Le Festival Montréal en Lumière inc., afin d'assurer le soutien technique pour de la tenue de cet événement.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1141508005

---

**CE15 0059**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description du lot 2 091 669 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1141477010

---

**CE15 0060**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description du lot 3 919 938 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de Verdun, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1141477012

---

**CE15 0061**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'acquisition de gré à gré ou par expropriation, des parties des lots 1 351 429 et 1 351 630 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montrées aux articles 1 des plans C-7 Outremont et O-6 Outremont, à des fins de rues, pour permettre le prolongement des avenues Outremont et Champagneur sur le site du Campus Outremont;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 2 234 965,59 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1140783003

---

**CE15 0062**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel M. Mario Amaral accorde en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour l'installation d'un feu de circulation grevant une partie du lot 1 111 476 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle qu'identifiée par la lettre C, au plan 8390-2 accompagnant la description technique préparée par A.-Roger Simard, arpenteur-géomètre, le 22 février 2012, sous le numéro 13818 de ses minutes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1133496004

---

**CE15 0063**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel Mme Jocelyne Laramée et M. François-André Brosseau accordent en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour l'installation d'un feu de circulation grevant une partie du lot 1 111 323 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle qu'identifiée par la lettre A, au plan 8390-4 accompagnant la description technique préparée par A.-Roger Simard, arpenteur-géomètre, le 22 février 2012, sous le numéro 13820 de ses minutes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1133496005

---

**CE15 0064**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel On Cham, Mung Cham et Quan To accordent en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour l'installation d'un feu de circulation grevant une partie du lot 1 111 341 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle qu'identifiée par la lettre B, au plan 8390-3 accompagnant la description technique préparée par A.-Roger Simard, arpenteur-géomètre, le 22 février 2012, sous le numéro 13819 de ses minutes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1133496006

---

**CE15 0065**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder une avance de fonds de 50 000 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont sur le protocole à venir ayant trait à un soutien financier annuel de 440 000 \$ à être versé en 2015 pour la réalisation d'une programmation culturelle pluridisciplinaire, afin de lui permette une meilleure gestion de ses liquidités en attendant la conclusion finale du protocole;
- 2 - d'approuver cette avance de fonds exceptionnelle compte tenu que la prise en charge du Théâtre Outremont par le Service de la culture a déjà été annoncé et que la résolution CM14 1127 prévoit déjà la conclusion de cette entente;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1144639005

---

**CE15 0066**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 825 000 \$, soit 275 000 \$ par année, pour les années 2015, 2016 et 2017, à Société de développement social de Ville-Marie pour le soutien de ses activités dans la mise en oeuvre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1146794003

---

**CE15 0067**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un soutien financier de 465 000 \$, taxes incluses, à Ateliers créatifs Montréal afin de réaliser les travaux de mise aux normes dans l'immeuble situé au 6201, avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et Ateliers créatifs Montréal établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1146344004

---

**CE15 0068**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Bridor inc., aux fins d'aménager un stationnement, un terrain d'une superficie de 4 853,7 mètres carrés, situé au nord de la rue de Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 3 361 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 224 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de renoncer à la servitude perpétuelle de stationnement, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal, sous le numéro 13 898 506 grevant le lot 3 914 245 du cadastre du Québec;
- 3- d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1141195004

---

**CE15 0069**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la tenue d'un concours sur invitation pour le choix d'un artiste invité à réaliser une œuvre de mémoire pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1140552002

---

**CE15 0070**

Vu la résolution CA14 210469 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 2 décembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Verdun, relativement à la prise en charge de la gestion du contrat de service de la surveillance du territoire effectuée par Sécurité Neptune pour la délivrance de constats d'infraction relatifs au stationnement et ce, jusqu'au 9 juin 2015, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1146702002

---

**CE15 0071**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer, pour une période de deux ans à compter du 29 janvier 2015, les personnes suivantes à titre de membres du Comité technique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002):

Membres provenant de la Ville de Montréal:

- M. Hervé Logé, président du comité, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- M. Alain Dufresne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- M. Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;
- M. Sylvain Marcoux, chef de division, Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- M. Daniel Turcot, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau.

Membres provenant des municipalités liées:

- Mme Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- M. Stéphane Carbonneau, directeur au Service de l'ingénierie et des immeubles, Ville de Pointe-Claire;
- M. Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc;
- M. Daniel Verner, technicien senior, Ville de Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1145075004

---

**CE15 0072**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de nommer mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal;
- 2 - de reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres;
- 3 - de reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, monsieur Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1146369002

---

**CE15 0073**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - Première partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1140679023

---

**CE15 0074**

Vu la résolution CA14 210459 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 2 décembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 7 346,90 \$, en provenance du PTI - programme MADA du Service de la diversité sociale et des sports vers l'arrondissement de Verdun pour les travaux de rénovations au Chalet Poirier, dans le cadre d'un projet d'aménagement lié à la démarche MADA, conformément aux informations financiers inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1142753004

---

**CE15 0075**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada auquel intervient la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour garantir le prêt au montant de 35 534 123 \$, pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan/Duke.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1140002002

---

**CE15 0076**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense estimée à 387, 30 \$, relative au déplacement à Québec, les 14 et 15 janvier 2015 de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, et de Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, pour prendre part aux auditions publiques de la Commission des institutions;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1151143001

---

**CE15 0077**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet du secteur Namur–Jean-Talon Ouest (Le Triangle) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1141019001

---

**CE15 0078**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 900 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1144332007

---

**CE15 0079**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour le financement de la construction d'un centre aquatique intérieur dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1144815007

---

**CE15 0080**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ afin de financer les travaux requis pour la captation des gaz dans les casernes de pompiers », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1140390012

---

**CE15 0081**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1140390013

---

**CE15 0082**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1140390014

---

**CE15 0083**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1140390016

---

**CE15 0084**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1140390015

---

**CE15 0085**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1141081005

---

**CE15 0086**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1141081006

---

**CE15 0087**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1141081007

---

**CE15 0088**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1141081008

---

**CE15 0089**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1146316001

---

**CE15 0090**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1141081009

---

**CE15 0091**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1141081010

---

**CE15 0092**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1141081011

---

**CE15 0093**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1141081012

---

**CE15 0094**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 200 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien du Jardin botanique de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1146606003

---

**CE15 0095**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 305 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien d'actifs des espaces communs d'Espèce pour la vie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1146606004

---

**CE15 0096**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 544 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien du Biodôme de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1146606002

---

**CE15 0097**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-121-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-121 autorisant un emprunt de deux cent cinquante millions de dollars (250 000 000 \$) pour le financement de la première phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 1), afin d'augmenter la durée des emprunts, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transports en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.021 1146213005

---

**CE15 0098**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-151 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de vingt-huit millions cent seize mille sept cent vingt-neuf dollars (28 116 729 \$) pour financer deux projets du Programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la solution OPUS 2015-2019, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.022 1146213006

---

**CE15 0099**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-036-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.023 1146213007

---

**CE15 0100**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.025 1140032001

---

**CE15 0101**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal présenté à la figure 13 du plan;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'Agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) ».

Adopté à l'unanimité.

40.026 1144368010

---

**CE15 0102**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Michel Denis à titre d'assistant directeur du Centre de services – prévention et sécurité civile au Service de sécurité incendie de Montréal, dans la classe salariale FM11 (116 030 \$ - 145 040 \$ - 174 050 \$) pour une période indéterminée, à compter du 14 janvier 2015, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre, articles 10.2.2 et 10.2.3.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1141486003

---

**CE15 0103**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant l'étude de l'article 89.13 du *Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales et des préjudices causés aux propriétaires montréalais.*

Adopté à l'unanimité.

60.001 1144527002

---

**Levée de la séance à 11 h 05**

70.001

---

Les résolutions CE14 0029 à CE14 0103 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier substitut